

République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Affaires Juridiques Service Foncier et Patrimoine Tél. 04 94 36 36 74

DECISION MUNICIPALE N° 2024/013/A.J.

Visa de M. Christophe LOGEAIS, Directeur des Affaires Juridiques

Visa de Mme Vanessa TORRELLI, Chef du Service Foncier et Patrimon

Publié Le

Visa de M. Laurent SANDRESCHI Responsable Pôle Gestion Locative et Copropriétés 2 0 MARS 2024

Affaire suivie par Véronique AMBROSANIO Gestionnaire de patrimoine

2 04.23.26.15.36 - veronique.ambrosanio@mairie-toulon.fr

DECISION

Le Maire de TOULON soussigné, Madame Josée MASSI,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du 3 Mai 2023, enregistrée sous le n° 2023/359/S, ayant notamment délégué au Maire en exercice le pouvoir de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

Vu l'arrêté n° 23/AR/51 du 03 Mai 2023 portant délégation de fonctions et signature à Madame Geneviève LEVY,

Vu l'arrêté n° 23/AR/55 du 3 Mai 2023 portant délégation de fonctions et signature à Madame Geneviève LEVY quant aux décisions,

Considérant que la Ville de TOULON est propriétaire d'un local situé à TOULON (VAR) 19 Rue de la GLACIERE, figurant au cadastre de ladite Commune Section CN N°0468,

Considérant la vacance de ce bien,

Considérant que l'Association « FACE VAR » représentée par sa Directrice Madame Cécile ROBLEZ, a sollicité de la Ville de TOULON, un local communal pour L'opération « CIVIGAZ » destiné à sensibiliser les utilisateurs de gaz naturel en situation de précarité énergétique à une meilleure maîtrise de leurs consommations d'énergie et contribue à l'insertion sociale et professionnelle de 660 jeunes volontaires en service civique.

DECIDE

DE CONCLURE avec L'Association « FACE VAR », représentée par sa Directrice Madame Cécile ROBLEZ, dont le siège social est à TOULON (VAR) 35 Rue Victor CLAPPIER, une convention portant mise à disposition à titre précaire et révocable d'un local communal situé à TOULON (VAR) 19 Rue de la GLACIERE, figurant au cadastre Section CN N°0468.





République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Cette mise à disposition est consentie à titre précaire et révocable pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} Décembre 2023, et se renouvellera par tacite reconduction d'année en année, sans pouvoir excéder 6 ans.

Cette mise à disposition correspond à une valorisation annuelle évaluée à 2 798,40 €.

Les frais de fonctionnement (électricité, chauffage, eau, téléphone, etc....) ainsi que les taxes locatives (ordures ménagères, etc...) seront supportés par le Preneur.

La présente décision recevra les formalités administratives prévues par l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FAIT A TOULON, EN L'HOTEL DE VILLE, LE 2 0 MARS 2024

TRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE LE 2 U MARS 2024

PUBLIE LE 2 0 MARS 2024

Pour le Maire de TOULON L'Adjoint Délégué Geneviève LEVY



Acte à classer

2024013AJ

1

2

3

4

En préparation

En attente retour Préfecture > AR reçu <

Classé

Identifiant FAST:

ASCL 2 2024-03-20T11-04-57.00 (MI251743340)

Identifiant unique de l'acte :

083-218301372-20240320-2024013AJ-AR ($\underline{\text{Voir l'accus\'e de }}$ de réception associ\'e)

Objet de l'acte :

DECISION MUNICIPALE 2024/013/A.J. - Conclusion 9

du louage des choses - FACE VAR et projet de conve

Date de décision :

20/03/2024

Certifié Conforme

Nature de l'acte :

Actes réglementaires

Matière de l'acte :

3. Domaine et patrimoine

3.3. Locations

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte:

DAJ SFP 2024 013 AJ.PDF

Multicanal: Non

Groupe émetteur de l'acte :

TOUS

Classer

Annuler

Préparé Transmis Date **20/03/24** à **11:04** Date **20/03/24** à **11:04** Par **DUPONT ID Stéphanie**Par **DUPONT ID Stéphanie**

Accusé de réception

Date 20/03/24 à 11:09